

LES CENTRES DÉPARTEMENTAUX D'ACTION SOCIALE

Audierne

17 rue Lamartine
Tél. 02 98 92 01 93

Brest - Saint-Marc

41 rue Sébastopol
Tél. 02 29 61 29 29

Brest - Relecq-kerhuon

12 rue Brizeux
Tél. 02 98 28 28 99

Brest - Rive Droite

25 rue Anatole France
Tél. 02 98 45 16 54

Brest - Bellevue

Le Grand Pavois
13 place Napoléon III
Tél. 02 98 47 08 09

Brest - Lambézellec

Place de Bretagne
Tél. 02 98 03 39 52

Carhaix-Plouguer

14 bis rue du Docteur Menguy
Tél. 02 98 99 31 50

Châteaulin

56 avenue de Quimper
Tél. 02 98 86 00 44

Crozon

Place du 19 Mars 1962
Tél. 02 98 27 10 26

Concarneau

3 rue Louis René Villermé
Tél. 02 98 50 11 50

Douarnenez

27 rue du Maréchal Leclerc
Tél. 02 98 92 01 93

Landerneau

20 rue Amédée Belhommet
Tél. 02 98 85 35 33

Landivisiau

18 place Lyautey
Tél. 02 98 68 11 46

Lesneven

6 boulevard des Frères Lumières
Tél. 02 98 83 23 66

Morlaix

21 rue du Poulfanc
Tél. 02 98 88 99 90

Pleyben

Rue Laurent Le Roux
Tél. 02 98 26 63 62

Pont-l'Abbé

10 quai Saint-Laurent
Tél. 02 98 66 07 50

Quimper

12 rue de Stang ar C'hoat
Tél. 02 98 76 25 00

Quimperlé

Espace Kerjegu
19 bis place Saint-Michel
Tél. 02 98 09 08 75

Saint-Renan

1 rue Lescao
Tél. 02 98 84 23 22

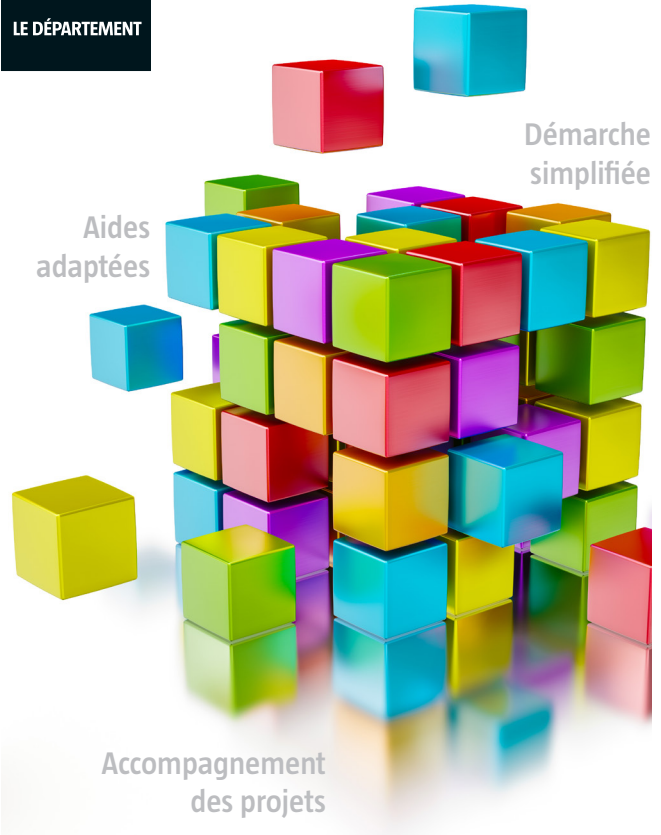


Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

Insertion et lutte contre les exclusions



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du Finistère
Direction de l'insertion et de la lutte
contre les exclusions

32 boulevard Duplex CS 29029
29196 Quimper Cedex Tél. 02 98 76 20 20

finistere.fr

Le fonds unique d'aide

Adapté aux situations et aux besoins de chacun

Le Fonds unique d'aide

Le Conseil départemental simplifie ses dispositifs d'aides financières en créant le fonds unique d'aide qui regroupe plusieurs dispositifs (*secours exceptionnels, allocations mensuelles au titre de la famille et aides individuelles de solidarité active*). L'objectif de ce fonds est d'adapter l'aide en fonction des besoins et des situations de chacun, une situation d'urgence, un besoin ponctuel, un besoin d'accompagnement régulier.

Qui peut en bénéficier ?

- Je rencontre des difficultés et j'ai besoin d'être soutenu financièrement.
- J'ai plus de 26 ans et je suis de nationalité française ou ressortissant.e communautaire ou étranger.ère avec un titre de séjour.

Pour quel type d'aides ?

Sous certaines conditions, selon mes ressources et ma situation, je peux solliciter :

- **Une aide d'urgence**
pour répondre à des besoins d'ordre alimentaire ou d'hygiène de première nécessité, des frais de transport ou des factures de chauffage d'urgence non pris en charge par le Fonds de Solidarité pour le Logement.
- **Une aide ponctuelle**
Si je rencontre une difficulté exceptionnelle et passagère, je peux solliciter une aide ponctuelle. Une seule aide peut m'être accordée sur une période de 12 mois.
Je m'engage à fournir les justificatifs dans un délai maximum de 3 mois.

• Une aide à l'accompagnement

Je souhaite être accompagné.e dans mes projets et/ou j'ai obtenu 3 aides (*d'urgence et/ou ponctuelle*) ces 12 derniers mois.

Dans ce cadre, et suite à la validation d'un contrat précisant l'ensemble des actions que j'engage, je peux solliciter **l'aide à l'accompagnement** en accord avec le professionnel.le qui m'accompagne.

Comment procéder ?

Je m'adresse au professionnel.le qui m'accompagne ou au CCAS ou au CDAS le plus proche.

Qui décide ?

Je pourrai bénéficier d'une ou plusieurs aides du Fonds unique d'aide après accord de la Présidente du Conseil départemental ou de son représentant.e sous réserve de respecter les conditions fixées dans le règlement du Fonds unique d'aide.

L'attribution d'une aide est facultative et ne revêt pas de caractère obligatoire.

Le Fonds unique d'aide est financé par :

- Le Conseil départemental du Finistère
- La Caisse d'Allocations Familiales du Finistère
- Les Centres Communaux d'Action Sociale des villes de Morlaix, Brest et Quimper